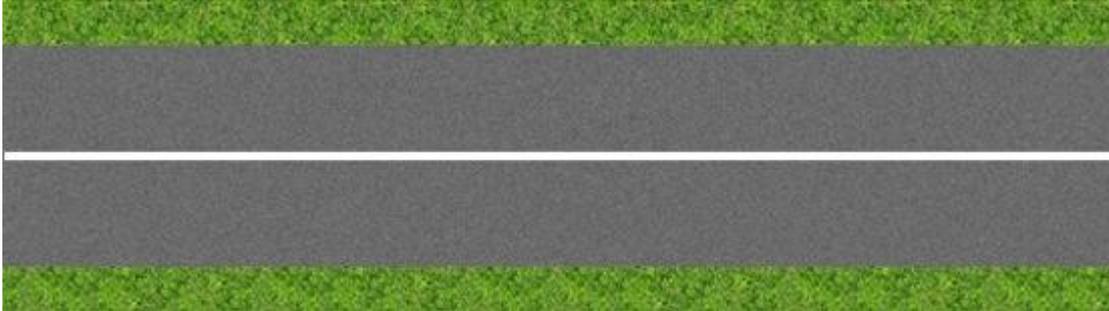


# Marquage au sol

## Les lignes longitudinales

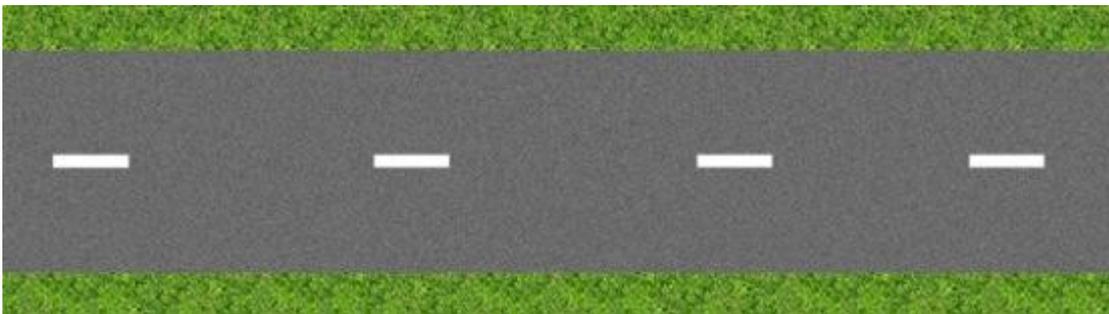
### Ligne continue



Il est interdit de la franchir ou de la chevaucher.

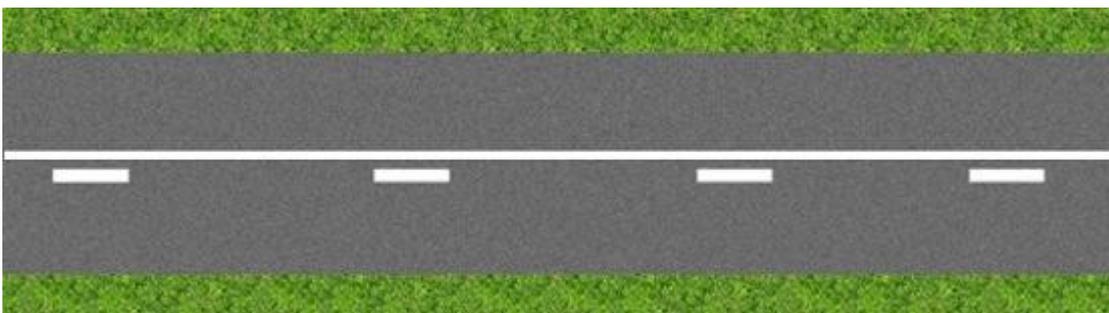
A savoir : Il est communément admis que le chevauchement ou le franchissement d'une ligne continue est toléré (avec toutes les précautions nécessaires) pour dépasser un véhicule de travaux à l'arrêt, un véhicule en panne, ou en cas d'obstacles sur la chaussée. Attention : ceci n'est pas formellement écrit dans le code de la route.

### Ligne de guidage T1



- Espace plein : 3m
- Espace vide : 10m

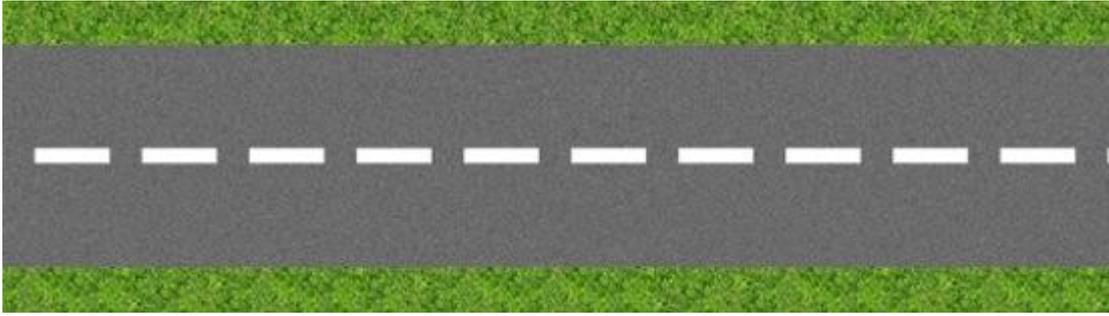
Elle délimite les différentes voies sur les chaussées à sens unique, ainsi que sur les routes à double sens de circulation sur lesquelles les dépassements sont autorisés.



Il est aussi possible qu'elle double une ligne continue (ligne mixte) sur une route à double sens : dans ce cas, elle autorise le dépassement pour les véhicules circulant du côté de la ligne discontinue.

Important : Le dépassement doit impérativement être terminé avant la fin de la ligne discontinue.

## Ligne de dissuasion T3



- Espace plein : 3m
- Espace vide : 1,33m

Ce **marquage au sol** peut être utilisé :

- En tant que ligne d'annonce, dans ce cas elle prévient le conducteur de l'approche d'une ligne continue.
- En tant que ligne de délimitation de bandes cyclables ou ligne de délimitation de voies pour véhicules lents ou délimitation d'un couloir réservé aux autobus.

## Les lignes de rive

Les lignes de rive sont les lignes qui séparent l'accotement de la chaussée.

## Ligne T2

